



BUREAU
VERITAS

Bureau Veritas Exploitation SAS

LIEVIN
11 rue Léon Blum
62800 LIEVIN France
Téléphone : 03 21 44 99 00
Mail : cedric.dufour@bureauveritas.com

A l'attention de SAADAOUI SOFIAN

MERCIER AUTO
RUE D AVELIN
59175 VENDEVILLE

Copie à M. DELOBEL

Rapport de vérification contractuelle

TRANSPALETTE NON GERBEUR CROWN WT3040 N° 5A610113
N° 10113



Intervention du 18/11/2025

Coordonnées du site :

Nom du site : MERCIER AUTO
Latitude : 50.5723
Longitude : 3.0749

Lieu d'intervention :

RUE D AVELIN
59175 VENDEVILLE

Numéro d'affaire : 20481430

Référence du rapport : 20481430/1.69.6.R

Rédigé le : 18/11/2025

Par : Cédric DUFOUR

Ce document a été validé par son auteur

Références client
10113

Ce rapport contient 1 fiche

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail dans laquelle est mentionnée : la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Rappel des obligations de l'employeur

La vérification, dont le type (mise ou remise en service, périodique) est précisé dans le titre du rapport, a été réalisée en référence à la réglementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- sur les parties visibles et accessibles ;
- sans démontage ;
- sans intervention nécessitant la modification ou le dérèglement des circuits ou dispositifs de sécurité ;
- en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une demande de l'employeur et de mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur :

- les équipements, appareils de levage, accessoires de levage et moyens d'accès dédiés aux opérations de montage, démontage, maintenance ou transport que ceux-ci soient installés ou non à demeure ;
- les examens et essais de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi (tels que freins de secours et/ou de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse) nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les opérateurs.

Leurs vérifications peuvent faire l'objet d'une mission complémentaire sur demande de l'employeur.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par :

- les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil
- les épreuves, celles-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie préjudiciable à la résistance et/ou à la stabilité de l'équipement.

Nota : Le présent document n'est pas un rapport de vérification de l'état de conformité. Ce document ne peut pas être présenté en réponse à une demande de l'inspection du travail portant sur la vérification de l'état de conformité d'un équipement de travail.

Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, l'**employeur décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement** (selon le type de vérification).

De plus, le cas échéant l'employeur doit remédier aux anomalies ou défauts constatées lors de la vérification.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour un registre de sécurité par établissement, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications, y annexer le présent rapport et le tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle. Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Critères	Pictogrammes		
	SANS ECART	SANS DÉTACHEMENT DU POINT DE VÉRIFICATION	AVEC ECART
✓ Sans observation ✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✓	✗
✓ 100% des essais réalisés ✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

Synthèse

Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à M. DELOBEL Frédéric.

Équipement(s) objet(s) du présent rapport :

TRANSPALETTE NON GERBEUR : 1

- × Fiche n° 1 : Localisation : MERCIER VENDEVILLE
Marque: CROWN Type: WT3040 n°série: 5A610113 n°interne: 10113

Avis général : **Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défectuosités ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | MERCIER AUTO

ÉQUIPEMENT(S) VÉRIFIÉ(S)

Fiche N° 1 : TRANSPALETTE NON GERBEUR

N° interne : 10113
Localisation : MERCIER VENDEVILLE

Marque : CROWN
Type : WT3040
N° de série : 5A610113
Année de fabrication : 2015

Point vérifié	Actions à entreprendre
4.4- Organes de roulement	Remplacer les galets de roulement.
Code Obs. : CD/181125/120324/0	Date de 1 ^{er} signalement : 18/11/2025 NOUVEAU

Vous pouvez souscrire à l'option
Data View



Aucune image
disponible

Fiche N°1	TRANSPALETTE NON GERBEUR	N° série : 5A610113
	Marque : CROWN	N° interne : 10113

	Type : WT3040	
	Année de fabrication : 2015	Texte de référence : Code du Travail R4321-1
	Localisation : MERCIER VENDEVILLE	

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. DELOBEL Frédéric

-  **Avis général :** **Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défectuosités ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Actions à entreprendre

Les observations sont indiquées au niveau du chapitre « Liste récapitulative des observations issues de la vérification »

Caractéristiques

Energie : Electrique, Hydraulique	C.M.U (kg) : 2000
Marquage Constructeur : CE	

Équipements

Désignation : Bras de fourche	Vérifié : Oui
Type : RECOUVRANTE	Nombre : 2

Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

Caractéristiques	7 Cabine - poste de conduite
Équipements	7.6 Protection des organes mobiles accessibles depuis le poste de conduite
A Aspects documentaires	8 Organes de service et de manœuvre
A.2 Affichage capacité	8.1 Mise en marche / Arrêt normal
A.7 Affichages divers (plaques constructeur)	8.2 Interdiction d'emploi
A.8 Déclaration / Certificat de conformité / Marquage CE	8.4 Indicateurs
B Conduite et manœuvre de l'équipement	8.5 Identification des organes de service
3 Charpente	8.6 Retour automatique au point neutre
3.4 Liasons, fixation, assemblages, articulations	8.7a Avertisseur sonore
3.11 Tablier, butées	8.9 Protection contre les manœuvres involontaires
4 Châssis	8.15 Timon
4.4 Organes de roulement	9 Dispositif de préhension
4.5 Ossature	9.2 Dispositif de préhension
5 Source d'énergie	10 Mécanismes
5.1 Dispositif de séparation générale	10.5 Freins des mouvements concourant à l'élévation
5.2 Equipements, canalisations	10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques
	10.16 Frein de translation
	11 Dispositifs de sécurité
	11.1a Limiteurs de course haut des mouvements de levage
	11.38 Présence du conducteur (appareil à conducteur porté)
	11.45 Coupe des mouvements, timon au repos et position extrême basse

«Référentiel» TRANSPALETTE NON GERBEUR 8